



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

Section LIGNE 4

NOVEMBRE 2018

FORT MINABLE

Depuis la signature du protocole automatisé, de nombreux collègues parmi les plus anciens de permis, ont décidé de ne pas quitter la ligne 4. Mais cela ne convenait pas à la direction, alors le moindre grain de sable se transforme en mesure disciplinaire pour inciter soit à partir à la retraite soit quitter la ligne. Ainsi la direction a tenté par tous les moyens de se débarrasser de notre collègue Béa. SOLIDAIRES ne l'a pas abandonné, notre collègue est toujours conductrice et le restera !

Tout est bon, même les méthodes déloyales et illégales, pourvu que les agents dégagent

Notre collègue aurait soit disant trainé une voyageuse sur 50 mètres en pilotage automatique. 50 mètres sur un matériel pneumatique, quand on sait qu'il suffit de quelques secondes pour atteindre la vitesse maximale du TIV, la personne ne s'en serait pas sorti avec un simple hématome. Mais la direction trouve cela plausible, **elle produit même un témoignage manuscrit sans nom, sans prénom, sans adresse... sans preuve d'identité. Bref, un dossier monté de toutes pièces.**

Béa est convoquée à un premier entretien (CRC), puis finalement, la direction déplacera

cette date au delà des délais de notre statut soit plus de deux mois après. Le CRC est donc illégal car en dehors de nos règles statutaires et du code du travail.

Pas grave, comme cela ne marche pas, elle convoque l'agent à la commission de reclassement sans son accord pour tenter de contourner l'erreur. **Celle-ci se réunira de façon non conforme car un représentant syndical du RER (qui n'a rien à faire là) viendra siéger certainement pour la relève.** Et comme si ses énormes boulettes ne suffisaient pas, elle décide tout de même de la sanctionner malgré les délais dépassés.

SOLIDAIRES un outil syndical au service des salariéEs

Nous constatons que le syndicat maison, pour ne pas changer, a préféré soutenir la direction plutôt que défendre les textes réglementaires. Comment peut-on décider un jour que l'on se prévale des textes et que le jour suivant on en fasse fi ?! **A SOLIDAIRES RATP, nous accompagnons notre collègue syndicalement et également aux prud'hommes.** Nous restons convaincuEs que la cour d'appel de Paris nous donnera raison au vu des agissements illicites et répétés de la direction. **L'amateurisme et la violence des méthodes seront condamnés à n'en pas douter.**

